

AR Prefecture

817-211791948-28750224-02-050-01-19  
Précédent 18/08/2025

COMMUNE  
DE  
CHEVANCEAUX

PLAN LOCAL  
D'URBANISME

PIECE N° 4.1  
PLAN DE ZONAGE  
PLANCHE OUEST - 1/5 000

PRESCRIPTION

ARRÊT

APPROBATION

23 septembre 2019

16 mai 2024

24 février 2025

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 24 février 2025

Le maire,

Etudié par

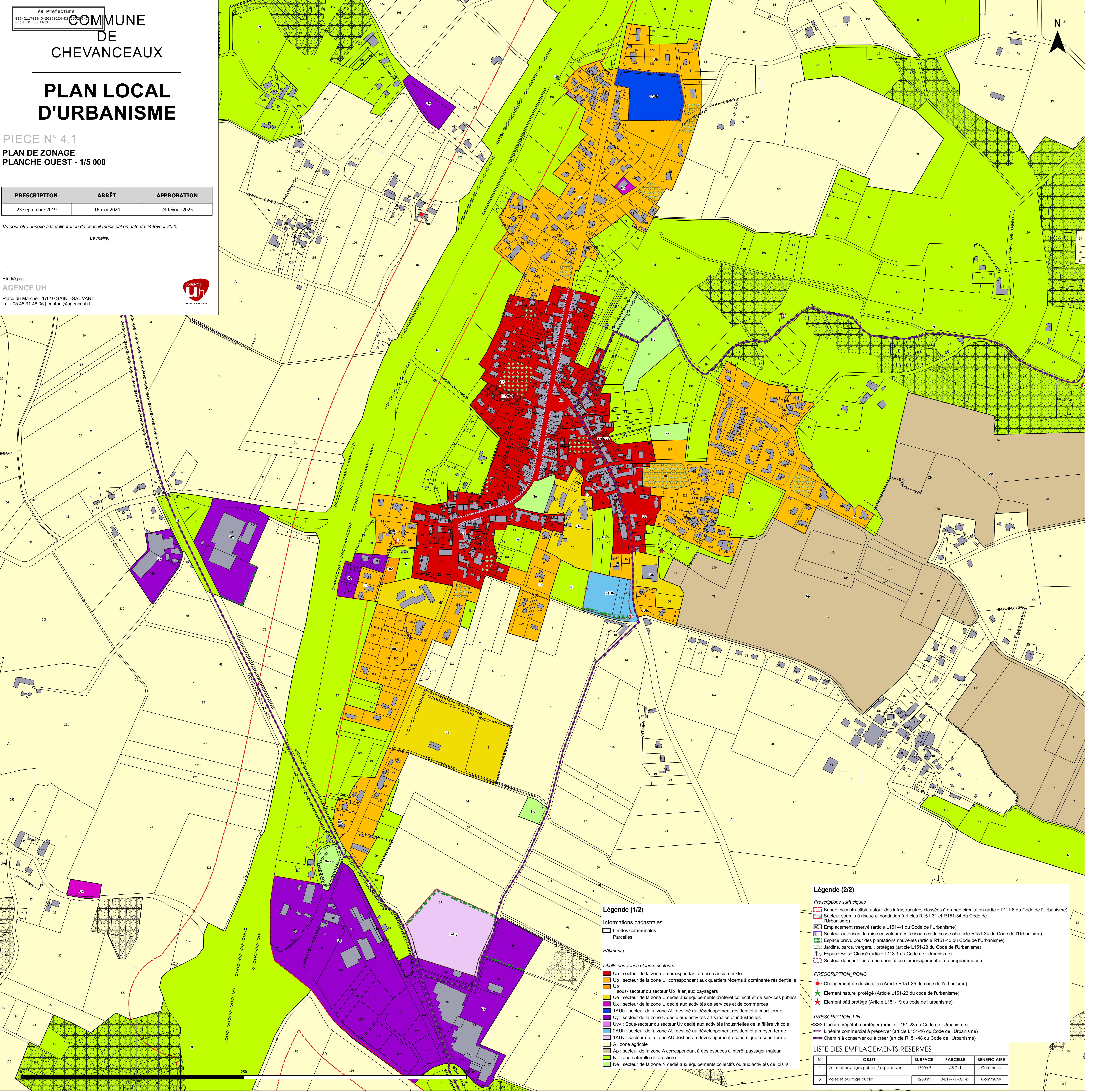
AGENCE UH

Place du Marché - 17610 SAINT-SAUVANT  
Tel : 05 46 91 46 05 | contact@agenceuh.fr

AGENCE

uh

URBANISME & PAYSAGE



Légende (1/2)

Informations cadastrales

Limites communales

Parcelles

Bâtiments

Libellé des zones et leurs secteurs

Ua : secteur de la zone U correspondant au tissu ancien mixte

Ub : secteur de la zone U correspondant aux quartiers récents à dominante résidentielle

Uc : sous-secteur du secteur Ub à enjeux paysagers

Ud : secteur de la zone U dédié aux équipements d'intérêt collectif et de services publics

Ue : secteur de la zone U dédié aux activités de services et de commerces

Uf : secteur de la zone U dédié aux activités artisanales et industrielles

Ug : sous-secteur du secteur Uy dédié aux activités industrielles de la filière viticole

Uh : secteur de la zone AU destiné au développement résidentiel à court terme

Ui : secteur de la zone AU destiné au développement résidentiel à moyen terme

Uj : secteur de la zone AU destiné au développement économique à court terme

A : zone agricole

Ap : secteur de la zone A correspondant à des espaces d'intérêt paysager majeur

N : zone naturelle et forestière

Ne : secteur de la zone N dédié aux équipements collectifs ou aux activités de loisirs

Légende (2/2)

Prescriptions surfaciques

Bande inconstructible autour des infrastructures classées à grande circulation (article L111-6 du Code de l'Urbanisme)

Secteur soumis à risque d'inondation (articles R151-31 et R151-34 du Code de l'Urbanisme)

Emplacement réservé (article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Secteur autorisant la mise en valeur des ressources du sous-sol (article R151-34 du Code de l'Urbanisme)

Espace prévu pour des plantations nouvelles (article R151-43 du Code de l'Urbanisme)

Jardins, parcs, vergers... protégés (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)

Espace Boisé Classé (article L113-1 du Code de l'Urbanisme)

Secteur donnant lieu à une orientation d'aménagement et de programmation

PRESCRIPTION\_PONC

Changement de destination (Article R151-35 du code de l'urbanisme)

Element naturel protégé (Article L151-23 du code de l'urbanisme)

Element bâti protégé (Article L151-19 du code de l'urbanisme)

PRESCRIPTION\_LIN

Linéaire végétal à protéger (article L 151-23 du Code de l'Urbanisme)

Linéaire commercial à préserver (article L151-16 du Code de l'urbanisme)

Chemin à conserver ou à créer (article R151-48 du Code de l'Urbanisme)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

| N° | OBJET                                   | SURFACE | PARCELLE      | BENEFICIAIRE |
|----|-----------------------------------------|---------|---------------|--------------|
| 1  | Voies et ouvrages publics / espace vert | 1700m²  | AB 241        | Commune      |
| 2  | Voies et ouvrage public                 | 1200m²  | AB147/148/149 | Commune      |